

Actions éducatives

Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions (10 mai 2015)

NOR : MENE1502954N
note de service n° 2015-026 du 4-3-2015
MENESR - DGESCO B3-4

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux vice-rectrices et vice-recteurs ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale

La Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions du 10 mai, a été instituée en référence à la date de l'adoption en dernière lecture par le Sénat de la [loi du 21 mai 2001](#), tendant à la reconnaissance des traites et des esclavages comme crime contre l'humanité.

J'appelle votre attention sur l'importance de cet événement et la nécessité d'impliquer les classes aux commémorations organisées à l'occasion de cette journée, en veillant à ce que cette démarche soit bien encadrée d'un point de vue pédagogique. Par ailleurs, d'autres dates commémoratives, rappelées dans la circulaire du Premier ministre du 29 avril 2008 ([J.O.R.F. n° 0103 du 2 mai 2008](#)), peuvent favoriser une réflexion approfondie des écoliers, des collégiens et des lycéens sur les traites, les esclavages et leurs abolitions.

Un travail d'histoire et de citoyenneté

Dès l'école élémentaire et le collège, les enseignements, en particulier d'histoire-géographie, permettent à tous les élèves d'acquérir des connaissances sur la question des traites, des esclavages et de leurs abolitions. Ces connaissances doivent leur permettre de comprendre la singularité d'une histoire longue et complexe et de ses héritages.

Elles peuvent aussi les aider à développer une réflexion civique toujours actuelle sur le respect de la dignité et de l'intégrité de l'être humain et sur la notion de crime contre l'humanité. Ainsi, la convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains, ratifiée par la France, rappelle la nécessaire promotion d'une approche préventive fondée sur les droits de la personne humaine.

Des ressources pédagogiques pour les équipes éducatives

Depuis 2011, la communauté éducative peut se référer aux ressources pédagogiques recensées sur Éduscol à l'adresse suivante : <http://eduscol.education.fr/ressources-histoire-esclavage>.

Les référents académiques « mémoire et citoyenneté » pourront aussi promouvoir auprès des équipes éducatives les ressources disponibles au sein des ateliers Canopé pour enseigner l'histoire des traites, des esclavages et de leurs abolitions, ainsi que les richesses culturelles et patrimoniales que constituent localement les services des archives ou les musées.

Je souligne l'importance, pour les enseignants, et tout particulièrement ceux du premier degré, d'être vigilants quant au choix des ressources utilisées en classe afin que celles-ci soient conformes aux programmes d'enseignement et bien adaptées à l'âge des élèves pour ne pas heurter leur sensibilité.

La valorisation des projets

Dans la perspective du lancement du concours scolaire « **la Flamme de l'égalité** », organisé, en lien avec le Comité national pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage (CNMHE), à partir de l'année scolaire 2015-2016, je souhaite que des travaux remarquables puissent être mis en valeur au niveau académique et national.

Les référents académiques « mémoire et citoyenneté » veilleront à valoriser auprès de la communauté éducative, mais aussi d'un plus large public, les initiatives menées tout au long de l'année scolaire dans les écoles et les établissements sur l'histoire des traites, des esclavages et de leurs abolitions.

Ils porteront à la connaissance de la direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco B3-4), **avant le 10 avril 2015, deux ou trois projets emblématiques** en cours de réalisation dans leur académie, afin qu'ils puissent être valorisés à l'occasion de la cérémonie nationale du 10 mai 2015 à Paris.

Spécificité du calendrier 2015

Le 10 mai 2015 étant un dimanche, les établissements pourront organiser cette commémoration le jour suivant.

Je vous remercie de votre participation.

La note de service n° 2014-046 du 28-3-2014 est abrogée.

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
La directrice générale de l'enseignement scolaire,
Florence Robine